

30 novembre 2018

L'honorable Chrystia Freeland  
Ministre des Affaires étrangères  
Canada

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de confirmer que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique (les États-Unis) et le Gouvernement du Canada (le Canada) ont convenu des dispositions suivantes relativement aux mesures maintenues par la province canadienne de la Colombie-Britannique (la Colombie-Britannique) régissant la vente de vin dans les magasins d'alimentation.

Reconnaissant l'engagement commun des États-Unis et du Canada à résoudre cette préoccupation commerciale persistante, le Canada fera en sorte que la C C

vigueur des modifications visant les mesures de la Colombie-Britannique concernant le vin. Si la Colombie-Britannique omet de réviser les mesures concernant le vin conformément à ce qui précède, les États-Unis pourront reprendre le processus de sélection du groupe spécial.

J'ai l'honneur de proposer que la présente lettre ainsi que votre lettre de réponse constituent entre les États-Unis et le Canada un accord qui entrera en vigueur en date de votre réponse.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Ambassadeur Robert E. Lighthizer,  
Représentant au Commerce des États-Unis



l'OMC. Dans la mesure où les États-Unis conviennent que la Colombie-Britannique a rempli les engagements énoncés ci-dessus, les Parties en aviseront l'Organe de règlement des différends de l'OMC au plus tard 15 jours après l'entrée en vigueur des modifications visant les mesures de la Colombie-Britannique concernant le vin. Si la Colombie-Britannique omet de réviser les mesures concernant le vin conformément à ce qui précède, les États-Unis pourront reprendre le processus de sélection du groupe spécial.

J'ai l'honneur de proposer que la présente lettre ainsi que votre lettre de réponse constituent entre les États-Unis et le Canada un accord qui entrera en vigueur en date de votre réponse.

J'ai également l'honneur de confirmer que le Canada souscrit à cette compréhension et que votre lettre ainsi que cette lettre de réponse, dont les versions française et anglaise font également foi, constituent entre le Canada et les États-Unis et un accord qui entrera en vigueur en date de cette lettre de réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

L'honorable Chrystia Freeland  
Ministre des Affaires étrangères